

Anafé

Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers



Renvoi prévu ce soir d'une mineure haïtienne de quinze ans vers Haïti

8 avril 2010

Un communiqué du ministère de l'immigration du 13 janvier 2010 donnait, au lendemain du séisme en Haïti, « **instruction à ses services de suspendre immédiatement toutes procédures de reconduite dans leur pays d'origine des ressortissants haïtiens en situation irrégulière sur le territoire national** ».

Cette suspension aura été de bien courte durée. En effet, en dépit de cette déclaration, les associations de défense des étrangers ont pourtant constaté que des décisions de reconduite à la frontière continuaient d'être prises à l'encontre d'Haïtiens.

Nous avons pu observer en outre que les ressortissants haïtiens se présentant à nos frontières n'étaient en aucun cas protégés d'une mesure de renvoi, au mépris de la situation d'urgence qui prévaut en Haïti.

Ainsi, le 5 avril 2010, une jeune ressortissante haïtienne âgée de quinze ans s'est présentée à la douane de Pointe-à-Pitre en Guadeloupe en provenance d'Haïti. Elle a immédiatement été maintenue en zone d'attente. Elle risque à tout moment un renvoi forcé vers Haïti, alors même que ses deux parents vivent en France et sont titulaires d'un titre de séjour.

Son renvoi est prévu aujourd'hui à 20h, heure de Paris en violation de textes fondamentaux, tels que l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme qui garantit à chacun le respect d'une vie privée et familiale normale, ou l'article 3 de la Convention internationale des droits de l'enfant qui oblige l'administration à prendre en compte, dans toute décision concernant un mineur, « l'intérêt supérieur de l'enfant ».

L'Anafé et le collectif Migrants Outre-Mer (MOM) demandent aux autorités françaises de suspendre toute mesure de renvoi de cette mineure.

Malgré nos diverses interventions, cette mineure a bel et bien été renvoyée hier soir (8 avril) vers Haïti...